FIFTH CENSUS OF CANADA, 1911.

SCHEDULE / TABLEAU No. 1. {POPULATION BY NAME, PERSONAL DESCRIPTION, ETC. / POPULATION—NOM, RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, ETC.

Dist. 196
Sub. 28

Province Quebec — District No. 192 — S. District No. 4 — {Enumeration District / District du recenseur} No. 1 — {in / dans} La Pérouse Mont-Laurier — {City, town, village, township or / Cité, ville, village, canton ou

Page 1

Nominal return of living persons by / Dénombrement des vivants par — Bertrand Pharand — {Enumerator. / Recenseur.} 2-3 juin

Line. Ligne.	NUMBERED IN THE ORDER OF VISITATION. Dwelling House.	NUMBERED IN THE ORDER OF VISITATION. Family, household or institution.	RESIDENCE AND PERSONAL DESCRIPTION. Name of each person in family, household or institution.	Place of habitation. (Township or parish, city, town or village. Range or concession and lot, or cadastral number if in township or parish. Street and house number if in city, town or village. Or other description.)	Sex.	Relationship to head of family or household.	Single, married, widowed, divorced or legally separated.	Month of birth.	Year of birth.	Age at last birthday.	CITIZENSHIP, NATIONALITY AND RELIGION. Country or place of birth. (If in Canada specify province or territory.)	Year of immigration to Canada, if an immigrant.	Year of naturalization, if formerly an alien.	Racial or tribal origin.	Nationality.	Religion.	PROFESSION, OCCUPATION, TRADE OR MEANS OF LIVING. Chief occupation or trade.	Employment other than at chief occupation or trade, if any.	Employer.	Employee.	Working on own account. (See instructions.)	WAGE-EARNERS. State where person is employed (as in factory, "on woollen mill", "at foundry", "on drug store," etc.)	Weeks employed in 1910 at chief occupation or trade.	Weeks employed in 1910 at other than chief occupation or trade, if any.	Hours of working time per week at chief occupation.	Hours of working time per week at other occupation, if any.	Total earnings in 1910 from chief occupation or trade.	Total earnings in 1910 from other than chief occupation or trade, if any.	Date of earnings per hour when employed by the hour—Cents.	INSURANCE HELD AT DATE— Upon life. $	Against accident or sickness. $	Cost of insurance in cents year. ¢	EDUCATION AND LANGUAGE OF PERSON FIVE YEARS OF AGE AND	Months at school in 1910.	Can read.	Can write.	Language commonly spoken.
	NUMÉROTÉS DANS L'ORDRE DES VISITES. Maisons.	NUMÉROTÉS DANS L'ORDRE DES VISITES. Familles, ménages ou institutions.	RÉSIDENCE ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. Nom de chaque personne dans la famille, le ménage ou l'institution.	Lieu de domicile. (Canton ou paroisse, cité, ville ou village. Rang ou concession et lot ou No. de cadastre pour le canton ou la paroisse. Rue et No. de la maison pour la cité, la ville ou le village. Ou autres détails.)	Sexe.	Parenté avec le chef de la famille ou du ménage.	Célibataire, marié, veuf, divorcé ou séparé légalement.	Mois de naissance.	Année de naissance.	Age au dernier anniversaire.	CITOYENNETÉ, NATIONALITÉ ET RELIGION. Pays ou lieu de naissance. (Si le lieu de naissance est le Canada, spécifier la province ou le territoire.)	Pour les immigrés, année d'immigration au Canada.	Pour les étrangers, année de naturalisation.	Origine selon la race ou la tribu.	Nationalité.	Religion.	PROFESSION, EMPLOI, MÉTIER OU MOYEN D'EXISTENCE. Emploi principal ou métier.	Emploi supplémentaire ou ordre de l'emploi principal ou du métier, s'il y en a.	Patron.	Employé.	Travaillant à son compte (voir instructions)	EMPLOYÉS. Mentionner où la personne est employée, comme aux "scieries de bois", "à la ferme", "aux tramways", "boulangerie", "pharmacie", etc.	Nombre de semaines employé à l'emploi principal ou à un métier.	Nombre de semaines employé à d'autres travaux qu'à l'emploi principal ou à un métier, s'il y en a.	Heures de travail par semaine à l'emploi principal.	Heures de travail par semaine à d'autres emplois.	Gain total en 1910 provenant de l'emploi principal ou du métier.	Gain total en 1910 provenant de tout emploi supplémentaire ou de l'emploi ou métier principal ou du métier.	Taux du gain par heure lorsque employé à l'heure—Cents.	ASSURANCE EN VIGUEUR À DATE— Sur la vie. $	Sur les accidents ou la maladie. $	Coût de l'assurance en cents par année. ¢	INSTRUCTION ET LANGUE DE CHAQUE PERSONNE DE CINQ ANS ET [illegible]	Nombre de mois à l'école en 1910.	Sait lire.	Sait écrire.	Langue communément parlée.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
1																																				
2																																				
3																																				
4																																				
5																																				
6	10	10																																		
7																																				
8																																				
9	11	11																																		
10																																				
11																																				
12																																				
13	12	12																																		
14																																				
15																																				
16																																				
17																																				
18	13	13																																		
19																																				
20																																				
21																																				
22																																				
23																																				
24																																				
25																																				
26	14	14																																		
27																																				
28																																				
29																																				
30																																				
31																																				
32	15	15																																		
33																																				
34																																				
35	16	16																																		
36																																				
37	17	17																																		
38																																				
39																																				
40																																				
41																																				
42	18	18																																		
43																																				
44																																				
45																																				
46																																				
47	19	19																																		
48																																				
49																																				
50																																				